

Question écrite (07/07/2020)**Dispositif d'aide exceptionnelle pour les Français de l'étranger les plus vulnérables**

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interpelle M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le dispositif d'aide exceptionnelle pour les Français de l'étranger les plus vulnérables. Cette aide ponctuelle visant à soutenir nos compatriotes résidant à l'étranger et touchés par les conséquences du COVID-19 s'élève à 50 millions d'euros. A ce jour, seuls 390 000 euros ont été distribués à quelques 2 727 Français. Les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) et les centres médicaux-sociaux, également bénéficiaires de crédits supplémentaires n'ont perçu que 820 000 euros sur les 1,92 millions d'euros alloués. Ainsi, sur les crédits d'aide sociale, ce sont donc uniquement 2% du budget promis qui ont été effectivement distribués à ce jour. Ce nombre extrêmement faible interroge sur la portée de ce dispositif au regard des réels besoins constatés sur le terrain. Surprise par ces chiffres, elle souhaiterait savoir si la majorité des demandes reste en cours de traitement au sein des postes consulaires, ou si des critères d'éligibilité trop restrictifs ainsi que l'absence d'aide exceptionnelle dans certains pays - comme au Canada ou aux États-Unis - expliquent la faiblesse des montants alloués. Elle souhaiterait également connaître les moyens mis en œuvre par les postes consulaires afin de faire connaître ce dispositif aux Français résidant à l'étranger.

Fermer